

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 28979 B1** (51) Cl. internationale : **A45C 1/00**

(43) Date de publication :
01.11.2007

(21) N° Dépôt :
29667

(22) Date de Dépôt :
06.02.2007

(30) Données de Priorité :
26.07.2004 FR 0408243

(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT :
PCT/FR2005/001625 28.06.2005

(71) Demandeur(s) :
TIC TAC S.R.L., 2-4 RUE MARQUET 75020 PARIS (FR)

(72) Inventeur(s) :
BAROUH, Agnès

(74) Mandataire :
SABA & CO

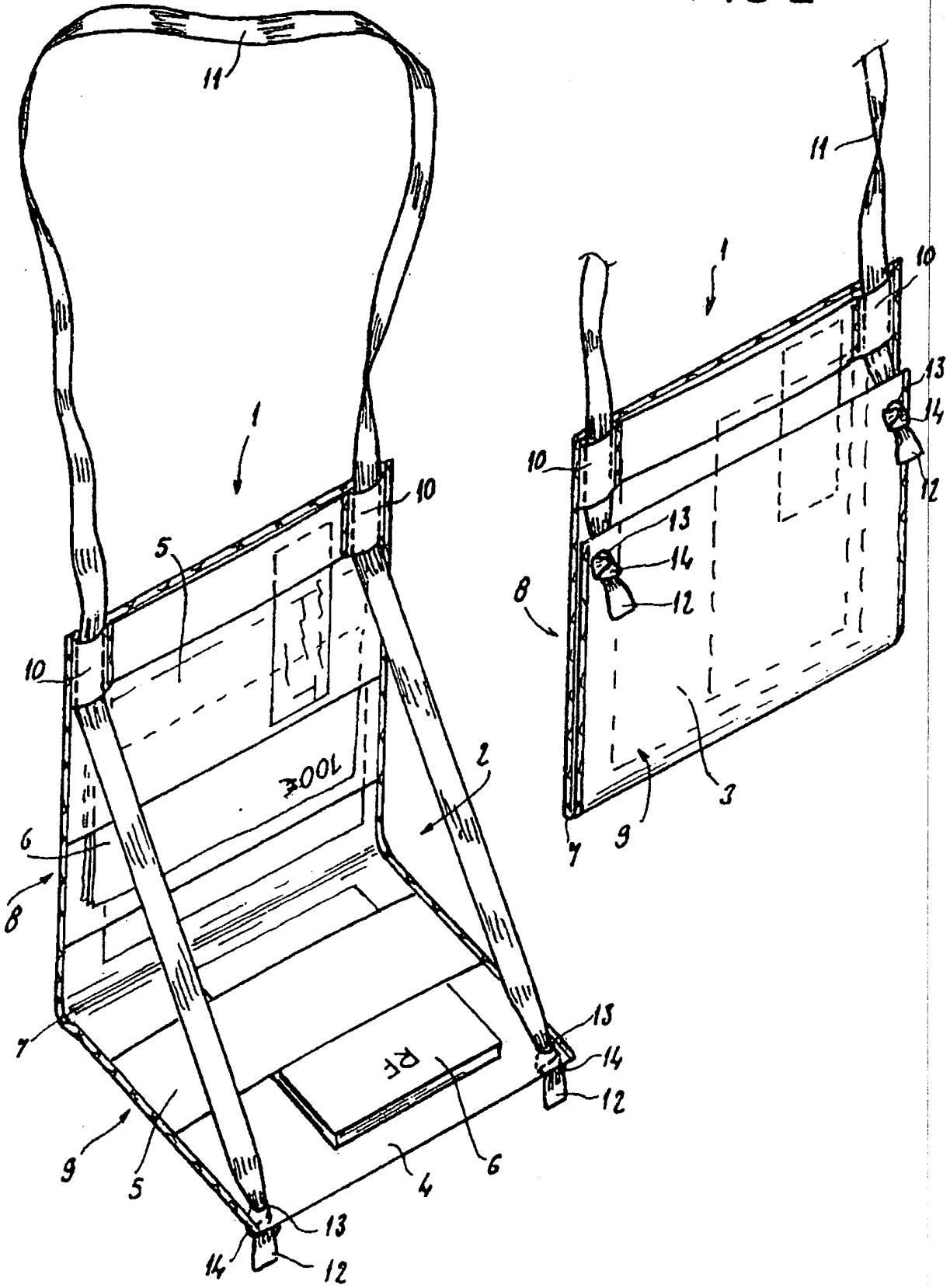
(54) Titre : **SAC DE RANGEMENT POURVU D'UN LACET COULISSANT**

(57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION SE RAPPORTE À UN SAC (1) POUR LE TRANSPORT D'ARTICLES (6), PAR EXEMPLE DU TYPE PAPIERS D'IDENTITÉ, CHÉQUIERS, BILLETS DE TRAIN ET D'AVION, CARACTÉRISÉ EN CE QU'IL COMPREND UN PREMIER VOLET (8) ET UN SECOND VOLET (9) RATTACHÉS L'UN À L'AUTRE ET DOTÉS DE POCHEs OU LOGEMENTS, ET EN CE QU'IL COMPREND AU MOINS UN LACET (11) FORMANT UNE ANSE, CE LACET ÉTANT, D'UNE PART, APTE À COULISSER AU TRAVERS D'AU MOINS UN MOYEN DE GUIDAGE (10) ÉQUIPANT LE PREMIER VOLET, ET D'AUTRE PART, RELIÉ AU SECOND VOLET.

1/4

FIG 1

FIG 2



SAC DE RANGEMENT

9 NOV 2007

1

La présente invention se rapporte à un sac pour le transport d'articles, par exemple du type papiers d'identité, chèquiers, billets de train et d'avion.

Généralement, les sacs utilisés pour le transport de tels articles présentent l'inconvénient de ne pas être équipés de systèmes de sécurité élaborés permettant de réduire, voire d'annihiler, tout risque d'effraction. En effet, dans la plupart de ces sacs, il suffit d'ouvrir une Fermeture Eclair[®] (marque déposée) ou de désactiver un système de bouton pression par exemple pour avoir accès aux différents articles. Un fraudeur expérimenté pourra alors facilement vider le contenu du sac sans que la personne équipée de ce dernier ne s'en aperçoive.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient, et consiste pour cela en un sac pour le transport d'articles, par exemple du type papiers d'identité, chèquiers, billets de train et d'avion, caractérisé en ce qu'il comprend un premier volet et un second volet rattachés l'un à l'autre et dotés de poches ou logements, et en ce qu'il comprend au moins un lacet formant une anse, ce lacet étant, d'une part, apte à coulisser au travers d'au moins un moyen de guidage équipant le premier volet, et d'autre part, relié au second volet.

Par conséquent, lorsque le sac est correctement porté par l'utilisateur, c'est-à-dire lorsque l'anse est passée par exemple autour du cou ou de l'épaule de l'utilisateur, une partie du lacet est inévitablement amenée à coulisser au travers des moyens de guidage du premier volet lorsque les deux volets sont écartés l'un de l'autre, ce qui provoque la remontée du sac le long du corps de l'utilisateur du fait du rétrécissement de l'anse. Le porteur peut donc immédiatement détecter qu'une personne mal intentionnée procède à une tentative d'ouverture frauduleuse du sac.

De plus, un tel sac est particulièrement avantageux dans la mesure où il permet de transporter les articles essentiels de voyage, à savoir des cartes d'identité, passeports, chèquiers ou billets par exemple, tout en possédant un encombrement minimal.

Il doit être bien compris qu'un sac selon l'invention pourrait comporter des cloisons intercalées entre le premier volet et le deuxième volet, ces différents éléments étaient réunis les uns aux autres à la façon d'un livret. Il suffirait alors de ménager des œilletons dans les différentes cloisons afin de permettre le passage du ou des lacet(s).

Selon un premier exemple de réalisation préférée, le sac est réalisé à partir d'un unique panneau souple se décomposant en deux volets après pliage autour d'une ligne d'articulation. Dans le cas où le sac est dépourvu de soufflet latéral reliant les deux volets entre eux, il en découle que l'emplacement de la ligne d'articulation le long du panneau peut varier en fonction des dimensions des articles stockés dans chaque volet. Un tel sac présente alors l'avantage de présenter un volume de rangement modulable qui s'adapte aux formes et dimensions des articles transportés.

De préférence, le panneau a une forme sensiblement rectangulaire. Dans un tel cas, la forme générale de chaque volet, obtenu après pliage du panneau autour de la ligne d'articulation dont l'emplacement le long du panneau est fonction des articles stockés, est également rectangulaire.

Selon un deuxième exemple de réalisation préférée, les deux volets sont reliés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'une bande flexible formant une zone d'articulation entre les deux volets. Dans le cas où le sac est dépourvu de soufflet latéral reliant les deux volets entre eux, il en découle que l'emplacement de la ligne d'articulation le long de la bande flexible peut varier en fonction de la dimension des articles stockés dans chaque volet.

Selon un premier mode de réalisation préférée, chaque lacet comporte deux extrémités libres glissées chacune au travers d'un moyen de guidage associé équipant le premier volet.

Selon une première variante de réalisation préférée, les deux extrémités libres du lacet sont fixées dans le second volet.

Selon une deuxième variante de réalisation préférée, chaque extrémité libre du lacet est glissée au travers d'une fente ou d'un œillet ménagé dans le second volet. Chaque extrémité libre peut alors être avantageusement pourvue d'au moins un élément d'attache faisant saillie du sac et auquel un article peut être rattaché. Cet article peut par exemple consister en un téléphone portable, et un avantage important réside alors dans le fait que le porteur du sac n'a pas besoin de détacher le téléphone du moyen d'attache pour utiliser ledit téléphone. En effet, il lui suffit d'emmener le téléphone jusqu'à son visage en faisant glisser l'extrémité libre à laquelle il est rattaché au travers de la fente ou de l'œillet correspondant. Le sac est alors amené à se plaquer contre le corps du porteur et à effectuer une remontée le long du corps. Ceci permet en définitive d'annihiler tout risque d'ouverture frauduleuse du sac, même lorsque l'attention du porteur est détournée. De plus, le risque de vol à

la tire du téléphone portable est minimisé puisque ce dernier demeure en permanence lié au sac.

Selon un deuxième mode de réalisation préférée, chaque lacet forme une boucle fermée traversant, d'une part, au moins un moyen de guidage équipant le premier volet, et d'autre part, au moins deux œillets ménagés dans le second volet.

Avantageusement, chaque moyen de guidage équipant le premier volet est réalisé à l'aide d'un œillet ou d'un passant.

Avantageusement encore, les deux coins du premier volet sont chacun équipés d'un moyen de guidage, et le lacet est relié au second volet au voisinage de ses deux coins.

Préférentiellement, l'un des deux volets est équipé d'au moins une bande de tissu apte à coopérer, à la manière d'un Velcro® (marque déposée), avec au moins un ruban de tissu solidaire de l'autre volet.

Préférentiellement encore, le lacet est équipé d'au moins un dispositif de blocage apte à bloquer le coulissement dudit lacet.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description détaillée qui est exposée ci-après en regard du dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue en perspective d'un sac selon le premier mode de réalisation de l'invention, à l'état ouvert ;

La figure 2 est une vue partielle en perspective du sac représenté à la figure 1, une fois fermé.

La figure 3 est une vue similaire de celle de la figure 2, avec ajout d'un système de fermeture du type Velcro® (marque déposée) ;

La figure 4 est une vue partielle en perspective d'un autre sac selon le premier mode de réalisation de l'invention, une fois fermé ;

La figure 5 est une vue en perspective d'un sac selon le deuxième mode de réalisation de l'invention, une fois fermé ;

La figure 6 est une vue en perspective d'un autre sac selon l'invention, à l'état ouvert.

Un sac 1 selon l'invention, tel que représenté aux figures 1 et 2, est obtenu à partir d'un unique panneau 2 de forme rectangulaire. Ce panneau 2 est souple, et est de préférence réalisé en cuir ou en matière plastique.

Le panneau 2 possède une face externe 3 dépourvue de rangement, et une face interne 4 sur laquelle des bandes 5 souples sont

rapportées puis fixées par soudure en bordure dudit panneau 2 afin de définir des logements dans lesquels des articles 6 peuvent être stockés.

Par ailleurs, le panneau 2 est apte à être replié sur lui-même le long d'une ligne d'articulation 7 dont l'emplacement est variable le long dudit
5 panneau 2 en fonction de la forme et des dimensions des articles 6 introduits. Une fois plié, le panneau 2 se décompose alors en un premier volet 8 et en un second volet 9 tous deux de forme rectangulaire.

La face interne 4 du premier volet 8 possède deux coins d'extrémité au voisinage desquels sont ménagés deux passants 10 constituant
10 chacun un moyen de guidage pour un lacet 11 formant une anse et possédant deux extrémités libres 12.

Le deuxième volet 9 possède également deux coins d'extrémité au voisinage de chacun desquels est ménagé un œillet 13 pour le passage des
15 deux extrémités libres 12 du lacet 11. Chacune de ces dernières est ensuite nouée sur elle-même afin de former une excroissance 14 apte à venir en butée contre l'œillet 13 correspondant.

Une personne qui souhaite transporter des articles 6 à l'aide du sac 1 agit de la façon suivante. Tout d'abord, l'anse est passée par exemple autour
20 du cou de ladite personne. Le sac 1 étant préalablement fermé, l'écartement des deux volets 8, 9 l'un de l'autre se traduit par un coulissement du lacet 11 au travers des passants 10 puisque les excroissances 14 ne peuvent pas traverser les œillets 13. Ce coulissement provoque par conséquent le rétrécissement de l'anse, ce qui amène le sac 1 à remonter le long du corps de la personne au cours de la phase d'ouverture. Il est donc aisé pour le porteur
25 du sac 1 de détecter une tentative d'ouverture frauduleuse de ce dernier.

Il doit être bien compris que les deux extrémités libres 12 du lacet 11 auraient pu être fixées dans le second volet 9, par exemple par soudure ou par collage, sans que le fonctionnement général du sac 1 n'en ait été modifié.

A titre de variante, et comme représenté à la figure 3, ce sac 1 est
30 équipé d'un système de fermeture additionnel réalisé à l'aide d'une bande de tissu 15 solidaire du premier volet 8 et apte à coopérer, à la manière d'un Velcro® (marque déposée), avec au moins un ruban de tissu 16 rapporté sur la face externe 3 du second volet 9. L'avantage de ce système réside dans le fait
35 qu'une surface de recouvrement entre la bande de tissu 15 et le ruban de tissu 16 sera toujours présente, quel que soit l'emplacement de la ligne d'articulation 7 le long du panneau 2.

Un autre sac 21 selon l'invention, tel que représenté à la figure 4, diffère du sac 1 principalement par le fait que, d'une part, chacun des deux œillets 13 a été remplacé par une fente 22 afin de faciliter le coulissement du lacet 11, et d'autre part, chacune des deux extrémités 12 du lacet 11 est
5 équipé d'un élément d'attache 24 du type mousqueton, anneau ou encore cordon par exemple. Il est alors notamment possible d'accrocher un téléphone portable ou encore des clefs à ces éléments d'attache 24. Dans le cas plus spécifique du téléphone portable, un avantage important réside alors dans le fait que le porteur du sac 21 n'a pas besoin de détacher le téléphone du moyen
10 d'attache 24 pour utiliser ledit téléphone. En effet, il lui suffit d'emmener le téléphone jusqu'à son visage en faisant glisser l'extrémité libre 12 à laquelle il est rattaché au travers de la fente 22 correspondante. Le sac 21 est alors amené à se plaquer contre le corps du porteur et à effectuer une remontée le long du corps. Ceci permet en définitive d'annihiler tout risque d'ouverture
15 frauduleuse du sac, même lorsque l'attention du porteur est détournée.

Un sac 31 selon le deuxième mode de réalisation préférée de l'invention, tel que représenté à la figure 5, diffère principalement du sac 1 par le fait qu'il est équipé d'un lacet 32 formant une boucle fermée. Une partie 33 de ce lacet 32 est alors amenée à s'étendre entre les deux œillets 13 du
20 second volet 9, et permet de plaquer encore plus efficacement le second volet 9 contre le premier volet 8 lors de la fermeture du sac 31.

Ce sac 31 est avantageusement équipé d'un dispositif de blocage 34 apte à bloquer le coulissement dudit lacet 32. Ce dispositif de blocage 34 peut être momentanément désactivé par appui sur les têtes 35, ce qui a pour
25 effet de libérer les orifices 37 prévus pour le passage du lacet 32.

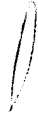
Il doit être bien compris qu'un tel dispositif de blocage 34 pourrait équiper tout sac selon la présente invention.

Enfin, un dernier exemple de réalisation d'un sac 41 selon l'invention est représenté à la figure 6. Ce sac 41 diffère principalement du sac
30 1 par le fait que, d'une part, deux œillets 42, 43 centraux respectivement réalisés dans le premier volet 8 et le second volet 9 se sont substitués aux passants 10 et aux œillets 13, et d'autre part, le lacet 44 possède une première extrémité 45 équipée d'un moyen d'attache 46 tel que décrit précédemment, et une seconde extrémité 47 fixée par exemple par collage ou par soudure dans
35 le premier volet 8. Bien évidemment, du point de vue de la sécurité, ce sac 41

est moins avantageux que les sacs 1, 21, 31 puisque le lacet 44 ne permet pas de plaquer aussi efficacement le second volet 9 contre le premier volet 8.

Afin de renforcer la sécurité, il est à noter qu'un sac selon l'invention pourrait comprendre plusieurs lacets indépendants aptes à coopérer
5 avec des fentes ou des œilletons associés pratiqués dans les différents volets dudit sac.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec des exemples particuliers de réalisation, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que
10 leurs combinaisons si celles-ci entrent dans le cadre de l'invention.



REVENDEICATIONS

- 5 1.- Sac (1, 21, 31) pour le transport d'articles (6), par exemple du type papiers d'identité, chéquiers, billets de train et d'avion, caractérisé en ce qu'il comprend un premier volet (8) et un second volet (9) rattachés l'un à l'autre et dotés de poches ou logements, et en ce qu'il comprend au moins un lacet (11, 32) formant une anse, ce lacet étant, d'une part, apte à coulisser au travers d'au moins un moyen de guidage (10) équipant le premier volet, et
10 d'autre part, relié au second volet.
- 2.- Sac (1, 21, 31) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir d'un unique panneau (2) souple se décomposant en deux volets (8, 9) après pliage autour d'un axe d'articulation (7).
- 15 3.- Sac (1, 21, 31) selon la revendication 2, caractérisé en ce que le panneau (2) a une forme sensiblement rectangulaire.
- 4.- Sac selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux volets sont reliés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'une bande flexible formant une zone d'articulation entre les deux volets.
- 20 5.- Sac (1, 21) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque lacet (11) comporte deux extrémités libres (12) glissées chacune au travers d'un moyen de guidage (10) associé équipant le premier volet (8).
- 6.- Sac selon la revendication 5, caractérisé en ce que les deux
25 extrémités libres du lacet sont fixées dans le second volet.
- 7.- Sac (1, 21) selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque extrémité libre (12) du lacet (11) est glissée au travers d'une fente ou d'un œillet (13, 22) ménagé dans le second volet (9).
- 8.- Sac (21) selon l'une quelconque des revendications 6 ou 7,
30 caractérisé en ce que chaque extrémité libre (12) est pourvue d'au moins un élément d'attache (24) faisant saillie du sac et auquel un article peut être rattaché.
- 9.- Sac (31) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque lacet (32) forme une boucle fermée traversant,
35 d'une part, au moins un moyen de guidage (10) équipant le premier volet (8), et d'autre part, au moins deux œillets (13) ménagés dans le second volet (9).

10.- Sac (1, 21, 31) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que chaque moyen de guidage équipant le premier volet est réalisé à l'aide d'un œillet ou d'un passant (10).

5 11.- Sac (1, 21, 31) selon la revendication 3, caractérisé en ce que les deux coins du premier volet (8) sont chacun équipés d'un moyen de guidage (10), et en ce que le lacet (11, 32) est relié au second volet (9) au voisinage de ses deux coins.

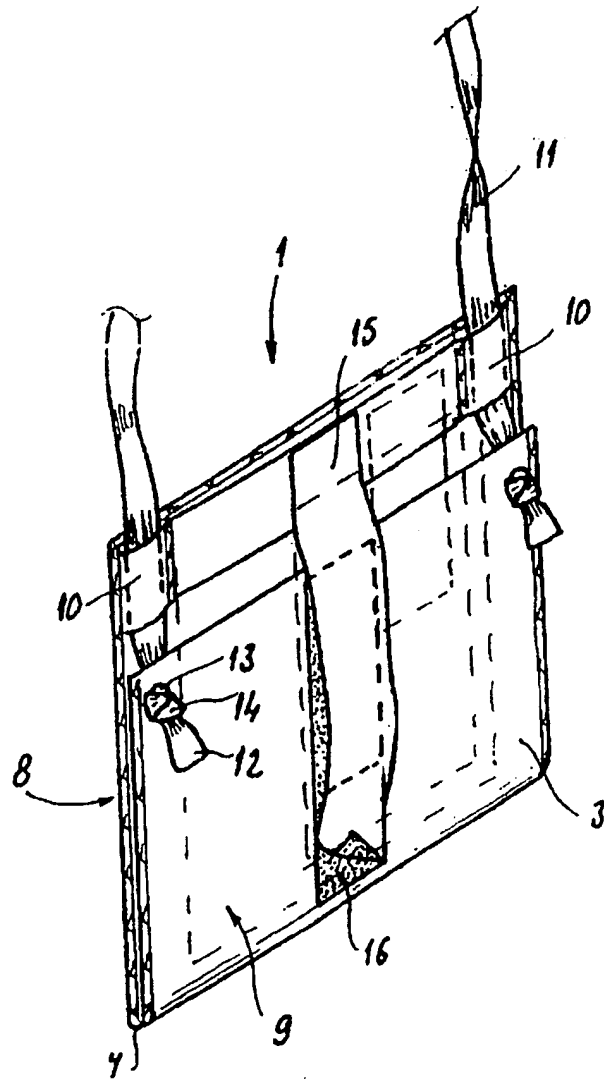
10 12.- Sac (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que l'un des deux volets (8) est équipé d'au moins une bande de tissu (15) apte à coopérer, à la manière d'un Velcro[®], avec au moins un ruban de tissu (16) solidaire de l'autre volet (9).

13.- Sac (31) selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que le lacet (32) est équipé d'au moins un dispositif de blocage (34) apte à bloquer le coulissement dudit lacet.

15

2/4

FIG 3



3/4

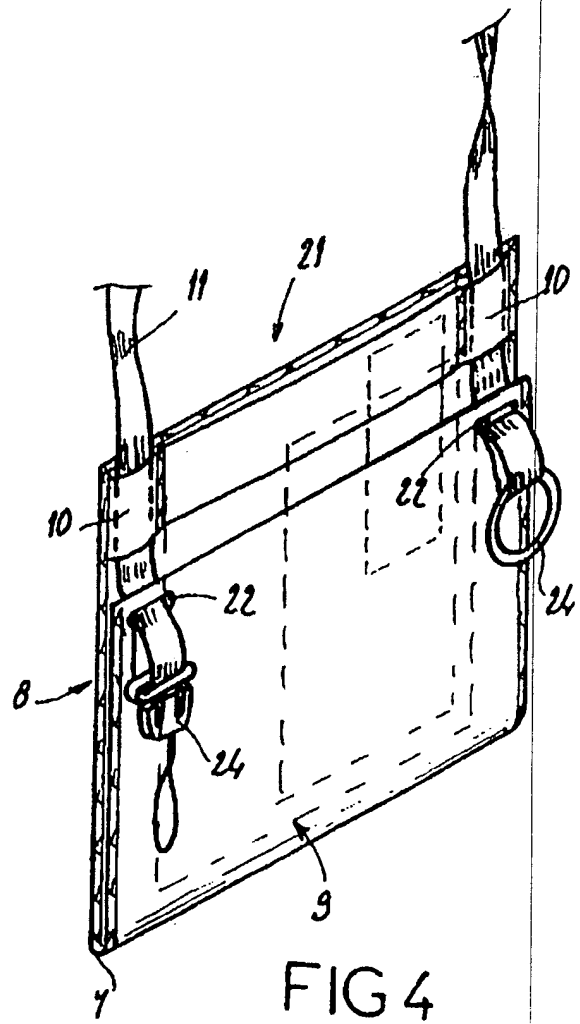
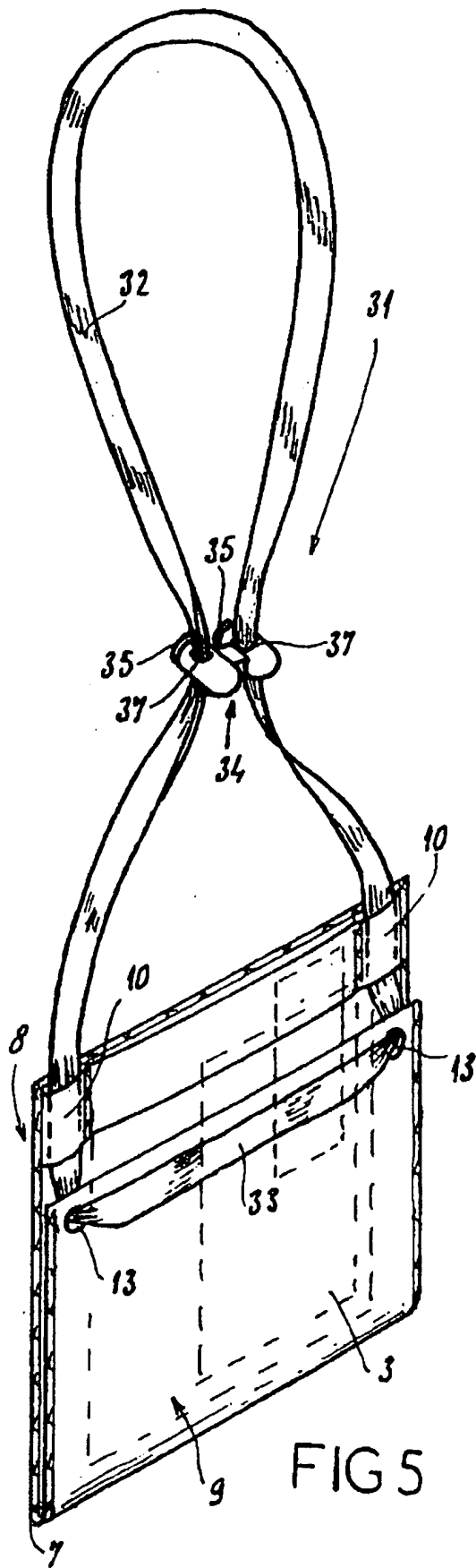
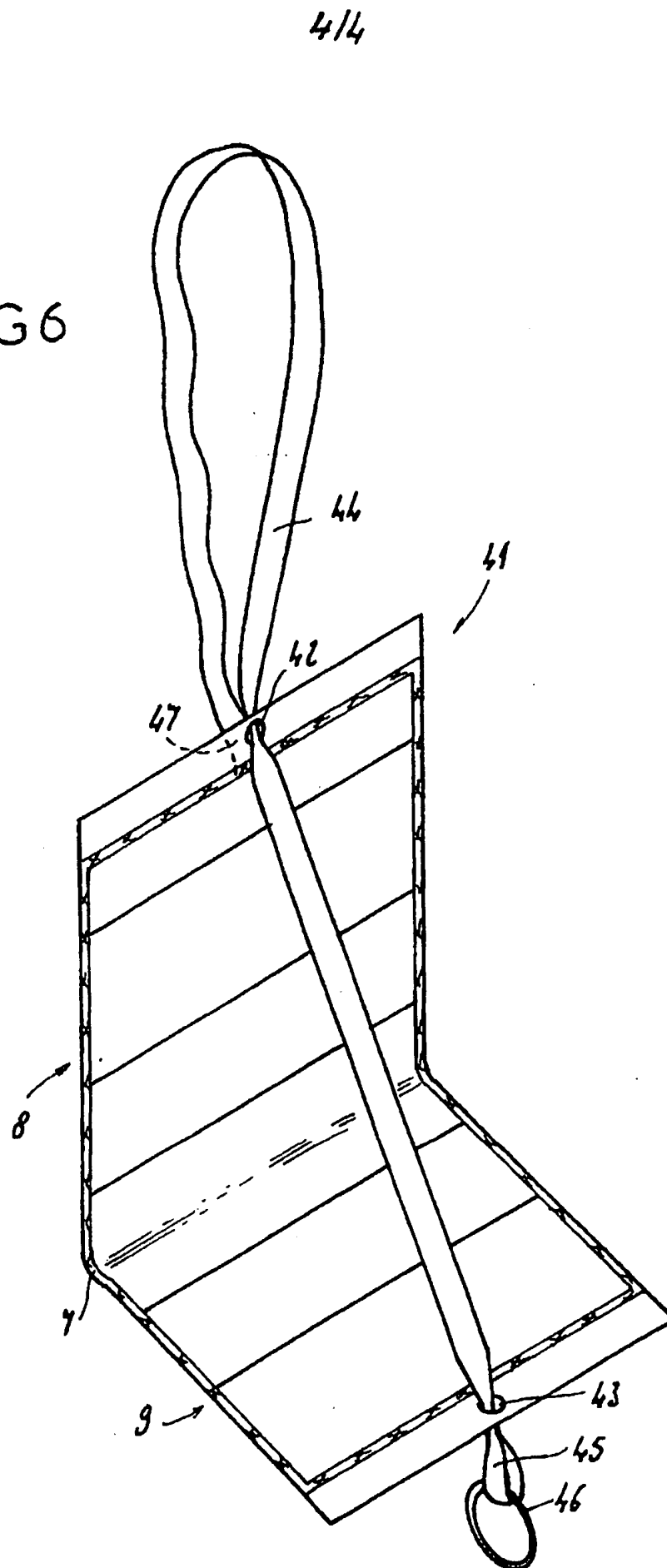


FIG 6



Abrégé:

La présente invention se rapporte à un sac (1) pour le transport d'articles (6), par exemple du type papiers d'identité, chèquiers, billets de train et d'avion, caractérisé en ce qu'il comprend un premier volet (8) et un second volet (9) rattachés l'un à l'autre et dotés de poches ou logements, et en ce qu'il comprend au moins un lacet (11) formant une anse, ce lacet étant, d'une part, apte à coulisser au travers d'au moins un moyen de guidage (10) équipant le premier volet, et d'autre part, relié au second volet.

①